



Signature de l'Accord-Cadre Construction 02/10/2018

Discours du Ministre-Président Rudi Vervoort

*Mesdames, Messieurs,
Chers Collègues,*

C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que je vais signer ce second accord-cadre sectoriel bruxellois.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire lors du Sommet social du 25 septembre dernier, La négociation des accords-cadres sectoriels repose sur une méthode de travail largement partagée avec le CESRBC. Ce dernier a reçu la mission de faciliter la concertation entre le Gouvernement et les secteurs professionnels actifs à Bruxelles.

C'est la première fois que ce type de mission et de négociation se mène pour le territoire bruxellois. La méthode n'est sans doute pas parfaite.

Elle peut certainement être améliorée. Mais il reste que lorsque cette négociation aboutit à la conclusion d'un véritable accord avec du contenu, nous pouvons être fiers de l'action réalisée, même si ce n'est que la première étape du travail à accomplir durant 4 ans.

Je profite d'ailleurs de cette occasion pour remercier les collaborateurs du CES, du secteur et des différents cabinets pour ce résultat.

Le secteur de la construction est un secteur important pour le développement de notre Région, tant en termes de développement urbain qu'en termes de contribution à la croissance économique de la Région. C'est un secteur qui non seulement crée des emplois, mais qui a aussi un caractère fort innovant.

Par ailleurs, c'est aussi un secteur en pleine transformation. L'évolution des techniques de construction, la performance énergétique, la qualité de l'emploi, etc. ne sont que quelques exemples.

Cet accord est un accord gagnant-gagnant : la Région, à travers ses instruments publics, peut soutenir le secteur dans ses efforts de formation, de recherche d'innovations ou encore dans ses efforts de lutte contre toute forme de discrimination. Le secteur peut contribuer à l'essor de la Région en partageant son expertise professionnelle.



Enfin, à l'avenir nous serons encore plus attentifs à consulter le secteur lorsque nous envisagerons de modifier une législation comme celle relative aux marchés publics (inclusion de clauses sociales). Une collaboration entre les pouvoirs publics et les différents secteurs professionnels actifs dans notre Région est réellement indispensable.

En vous remerciant pour votre écoute, je cède bien volontiers la parole à mon collègue Didier Gosuin.